



LE VAL D'HAZEY
27940

Communes historiques : Sainte
Barbe sur Gaillon, Vieux-
Villez, Aubevoye

SG-PhC/MF/2022-n° 2487

OBJET :

**CIRCULATION ALTERNEE
ET DEVOIEMENT DE
PIETONS RUE LOUIS
BLERIOD – AUBEVOYE
DU 05 OCTOBRE 2022
AU 05 JANVIER 2023**

**TRAVAUX DE
TERRASSEMENT SOUS
ACCOTEMENT POUR LA
REALISATION
D'EXTENSION HTA
SOUTERRAINE (ENEDIS)**

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la ville de Le Val d'Hazey.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Code de la Sécurité Intérieure, notamment son article L.131-1 relatif aux pouvoirs du Maire en matière de police.

Vu le Code Pénal, notamment son article R.610-5, relatif aux contraventions aux arrêtés publiés par l'autorité municipale.

Vu le Code de la Route, notamment ses articles L.411-1, R.411-8 et R.413-1 relatifs aux pouvoirs des Préfets et des Maires en matière de réglementation de la circulation.

Vu l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière et ses textes d'application.

Vu la demande formulée pour le compte d'Enedis par l'entreprise SAS DUVAL TERRASSEMENT, Zone Artisanale d'Orvaux, Route de Conches, 27190 LE VAL DORÉ, pour des travaux de terrassement sous accotement pour la réalisation d'extension HTA souterraine (Enedis), rue Louis Blériot, quartier d'Aubevoye, à compter du 05 Octobre 2022 et pour 90 jours.

Vu la permission de voirie n° E24/09/2022 du 26 Septembre 2022.

Considérant qu'il n'y a plus lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité pendant les travaux.

- ARRETE -

Article 1 :

Du 05 Octobre 2022 au 05 Janvier 2023, en raison de travaux de terrassement sous accotement pour la réalisation d'extension HTA souterraine, l'entreprise SAS DUVAL TERRASSEMENT est autorisée à occuper la rue Louis Blériot.

Article 2 :

Une circulation alternée par des feux tricolores ainsi qu'un dévoiement de piétons sont mis en place durant cette période par mesure de sécurité.

Article 3 :

La pré-signalisation et la signalisation appropriée sont mises en place par l'entreprise SAS DUVAL TERRASSEMENT qui sera responsable du chantier, afin de préserver la sécurité des lieux et sous le contrôle de la Police Municipale. La signalisation sera conforme à la législation en vigueur.

Article 4 :

Tout arrêt et stationnement sont interdits dans l'emprise des travaux, tout véhicule gênant fera l'objet d'une mise en fourrière aux frais du propriétaire.

Article 5 :

Les prescriptions de voirie n° E24/09/2022 du 26 Septembre 2022 devront être respectées, notamment pour les articles 2, 3 et 4 prescriptions techniques particulières, sécurité et signalisation de chantier, implantation ouverture de chantier et recollement.

OBJET :

CIRCULATION ALTERNEE
ET DEVOIEMENT DE
PIETONS RUE LOUIS
BLERHOT - AUBEVOYE
DU 05 OCTOBRE 2022
AU 05 JANVIER 2023



TRAVAUX DE
TERRASSEMENT SOUS
ACCOTEMENT POUR LA
REALISATION
D'EXTENSION HTA
SOUTERRAINE (ENEDIS)

Article 6 :

Pendant toute la durée des travaux, la voie publique ne devra pas faire l'objet de dépôt de matériaux risquant de compromettre la circulation routière et devra être débarrassée de tout matériel à l'expiration de ce délai. Le chantier devra être visible de jour comme de nuit.

Article 7 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rouen - 53 Avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de son entrée en vigueur. Le Tribunal Administratif peut être également saisi par l'application Télérecours Citoyens, accessible via le site www.telerecours.fr.

Article 8 :

Les infractions aux dispositions du présent arrêté sont constatées et poursuivies conformément aux lois.

Article 9 :

Le présent arrêté est publié et affiché sur la commune et transmis à :

- ✉ M. le Président de la Communauté d'Agglomération Seine Eure,
- ✉ M. le Directeur des Services Techniques de la Communauté d'Agglomération Seine Eure,
- ✉ Mr le Commandant de la Gendarmerie de Gaillon,
- ✉ Mr le Commandant du Centre de Secours de Gaillon,
- ✉ Entreprise SAS DUVAL TERRASSEMENT (Enedis)
- ✉ Mme la Directrice des Services Techniques Municipaux,
- ✉ Mr le Chef de poste de la Police Municipale.

Fait à LE VAL D'HAZEY, le 30 septembre 2022.

Le Maire,



Philippe COLLAS.